

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 23 mars 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Les aires de circulation ainsi que les allées piétonnes extérieures sont exemptes d'obstacles et de danger.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Observations: Lavage des mains, les enfants s'amuse avec les blocs Lego, la pâte à modeler et l'éducatrice joue un jeu de cartes avec un enfant.
- Discussions avec l'exploitante concernant les alarmes à feu, les fiches de médicaments, les frais et le portail.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 mars 2023

Date

original signé par
Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 mars 2023

Date